



---

## **Procès-verbal de l'Assemblée des délégués CPVAL du 15 septembre 2021**

Aula HES-SO Valais-Wallis, Route de la Plaine 2, Sierre

---

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE**

A 16h30, le Président du CA de CPVAL ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue aux délégués ainsi qu'aux invités.

La séance sera tenue dans les deux langues avec présentation ppt sur écran français/allemand. Les participants sont invités à s'exprimer dans leur langue maternelle.

Le Président précise qu'aucune proposition de modification de l'ordre du jour n'a été déposée et que l'Assemblée, convoquée dans les délais réglementaires, soit le 1<sup>er</sup> septembre 2021, est habilitée à siéger avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Approbation du pv de l'Assemblée des délégués du 19 juin 2019 ;
3. Réforme structurelle – Point de situation ;
4. Prévoyance et comptes 2020 ;
5. Gestion de fortunes 2020 - 2021;
6. Nouveautés réglementaires ;
7. Divers

Après nomination des scrutateurs, le Président annonce une participation de 53%. 19 délégués se sont excusés. 43 représentent le Bas-Valais et 8 le Haut-Valais.

### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 19 JUIN 2019**

Le pv, consultable sur le site de la Caisse et distribué sur demande des délégués, n'a fait l'objet d'aucune question, ni remarque. Il a ainsi été approuvé à l'unanimité sans modification avec remerciements à la Direction.

### **3. REFORME STRUCTURELLE – POINT DE SITUATION**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

Le Président de CPVAL introduit le point de l'ordre du jour avec un rappel historique partant de la création des deux Caisses de l'Etat du Valais jusqu'aux causes ayant amené les réflexions de la réforme (espérance de rendement et longévité plus adaptées, baisse des rentes issues des baisses des taux de conversion, mesures éventuelles de l'employeur). Ces analyses entreprises de 2016 à 2018 ont été nombreuses et diverses. Le fait que suite au changement de primauté, les nouveaux assurés (dès le 01.01.2012) ne sont pas concernés par la dette historique a amené les organes dirigeants de CPVAL à mettre en place deux sous-Caisses, une CPF comprenant les assurés actifs affiliés avant le 01.01.2012 ainsi que tous les bénéficiaires de rentes au 31.12.2011, en capitalisation partielle pour un degré de couverture de 100% et une CPO pour les assurés affiliés dès le 01.01.2012 avec une réserve de fluctuation de 15%, pour un degré de couverture de 115%.

Il précise ensuite les visions stratégiques du CA, visions qui se veulent, à court terme, identiques pour les deux Caisses, aussi bien d'un point de vue rendement que du point de vue rémunérations des comptes des assurés actifs. Ces objectifs devront être

régulièrement revus et analysés pour le moyen/long terme de sorte à permettre aux deux Caisses d'assurer leur équilibre financier. C'est un défi nouveau dans le domaine de la prévoyance, mais qui permettra à CPVAL de pérenniser sa situation financière

#### **4. PREVOYANCE ET COMPTES 2020**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction résume les highlights de l'année 2020 en citant la création des deux Caisses, l'adaptation progressive des taux de conversion jusqu'à fin août 2026, les montants compensatoires payés en faveur des assurés (CHF 523 mios) la capitalisation par l'Etat du Valais (CHF 1'037 mios) et le degré de couverture global atteint de 101,9% pour CPVAL consolidée.

En termes d'effectifs, la CPF a été constituée avec 6'798 actifs et finissait avec une réduction de 425 assurés actifs à 6'373 et avec 6354 rentiers pour en dénombrier 391 de plus à fin 2020 à 6'689. La CPO, quant à elle, ne comptabilisait que 5'381 assurés actifs lors de sa constitution pour terminer l'année avec une augmentation d'effectif de 690 à 6'071. Les rentiers se chiffraient à 41.

Les chiffres du bilan de la CPF atteignaient à fin 2020 un montant de CHF 5'492 mios, constitués à raison de 53% des engagements des bénéficiaires de rentes pour un degré de couverture de 99,99%. Pour la CPO, le total du bilan atteignait CHF 785 mios à la même période pour un degré de couverture de 115,4% et seulement 1,2% pour les bénéficiaires de rentes. Les différentes provisions constituées représentaient 10% du bilan en CPF et 31% en CPO. Quant à la RFV, celle-ci atteignait CHF 452 mios dans la CPF et CHF 122 mios dans la CPO.

Le cash flow de prévoyance évoluait comme prévu dans les hypothèses d'évolution des deux Caisses, à savoir CHF - 94 mios pour la CPF et CHF + 110 mios dans la CPO. Compte tenu des résultats réalisés et de la situation financière nouvelle des deux sous-caisses de CPVAL, le CA a décidé d'attribuer un taux d'intérêt de 1,5% pour l'année 2020 sur les comptes épargne des assurés actifs des deux Caisses. Aucune indexation n'a été prévue pour le bénéficiaires de rentes.

Dans une deuxième partie, la Direction a présenté quelques éléments statistiques en lien avec les retraites et les décès depuis l'introduction de la primauté des cotisations.

En conclusion, la Direction montre les coûts administratifs de CPVAL depuis 2011 en insistant sur leur niveau très faible en comparaison suisse. Environ CHF 150.- par assuré sur base annuelle situe CPVAL dans les Caisses bon marché, la moyenne suisse se situant plutôt aux environs de CHF 220.-

#### **5. GESTION DE FORTUNES 2020 - 2021**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction a introduit le sujet par quelques informations concernant la fortune de CPVAL CHF 6,8 mias (accroissement de 47,8% depuis début 2020), une transparence de 100% du portefeuille pour un coût de 0,24% et une performance annuelle de 5,2% sur les 25 dernières années. La Direction relève ensuite les enjeux stratégiques des deux Caisses dont la structure démographique est différente, l'évolution des cash-flows diamétralement opposée et la structure financière propre à chaque Caisse. L'enjeu pour le CA sera de gérer au mieux ces deux sous-Caisses tout en souhaitant obtenir des résultats analogues et des intérêts identiques en fin d'année. L'objectif de rendement souhaité avoisine les 3% pour un niveau de risque de 4,6%.

Ces données peuvent être remplies grâce à une bonne diversification des classes d'actifs. A fin 2020, 10 classes d'actifs caractérisent les deux portefeuilles dont le prêt à l'Etat du Valais qui, à lui seul, représente 28% de la fortune.

La Direction commente dans une deuxième partie le contexte financier et économique qui a accompagné l'année 2020 en soulignant essentiellement deux cycles. L'un jusqu'à fin mars (période COVID) qui a fait chuter l'ensemble des places boursières et a également causé un résultat de -6% sur le portefeuille de la Caisse et l'autre depuis avril jusqu'à décembre, qui a vu remonter les différentes classes d'actifs pour afficher des résultats allant de plus 10% pour la partie obligataire à plus de 30% pour les classes Actions. L'année s'est ainsi terminée avec des rendements de 3,48% pour la CPF et 3,6% pour la CPO (CPVAL 3,5%).

La Direction a également commenté les actions qu'elle a dû entreprendre pour constituer les deux portefeuilles de la CPF et de la CPO avec des composantes les plus proches possible entre eux (Répartition équivalente des prêts entre les deux sous-Caisses, transfert de titres entre portefeuilles pour éviter des courtages boursiers (env CHF 5 mios d'économie), répartition du poids du parc immo selon les fortunes des Caisses, véhicules d'investissements si possible identiques entre la CPF et la CPO).

En conclusion, la Direction a communiqué les résultats des deux sous-Caisses à fin août 2021. Les résultats sont encourageants même s'ils ne reflètent pas la réalité économique (analyse personnelle de la Direction) ; en effet, la CPF affichait une performance de 7,5% alors que la CPO atteignait 7,39%.

Une nouvelle analyse ALM sera entreprise en 2022 déjà pour tenir au mieux compte des structures actuarielles, démographiques et financières qui évoluent très vite dans les stratégies à mettre en place.

## **6. NOUVEAUTES REGLEMENTAIRES**

Voir présentation ppt faisant partie intégrante du présent pv

La Direction présente deux nouveautés réglementaires entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et deux nouveautés entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les nouveautés 2020 concernent d'une part la possibilité pour les assurés de rester au maximum 2 ans dans la Caisse même si leur niveau de salaire est inférieur au salaire minimum d'affiliation. Cette possibilité a été introduite principalement pour le personnel enseignant dont les horaires sont irréguliers et qui se voient parfois pénalisés par des sorties contraintes et ensuite des réaffiliations en ayant perdu leurs garanties accordées. La 2<sup>ème</sup> nouveauté présentée concernait l'introduction des plans de cotisations MAXI et MAXI PLUS permettant aux assurés de cotiser au-delà du plan standard dans le but d'améliorer leurs prestations futures. Un délai d'annonce a été fixé à fin novembre de chaque année pour enregistrer les modifications et les souhaits des assurés entrant en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante.

Les nouveautés 2021 concernaient d'une part la possibilité de rembourser les montants prélevés dans le cadre de l'encouragement à la propriété jusqu'à l'âge de référence de la retraite et non plus comme auparavant jusqu'à 3 ans avant l'âge de référence à la retraite. L'autre nouveauté concernait d'autre part la possibilité pour l'assuré âgé de 58 ans au moins, en cas de licenciement par l'employeur, de maintenir son assurance dans la Caisse dans la même mesure que précédemment jusqu'à l'âge de référence à la retraite. L'assuré peut choisir de cotiser uniquement pour le risque ou également pour l'épargne et le risque. La rente Pont AVS est à la charge de l'assuré et si le maintien de l'assurance a duré plus de 2 ans, les prestations seront versées uniquement sous forme de rentes.

## **7. DIVERS**

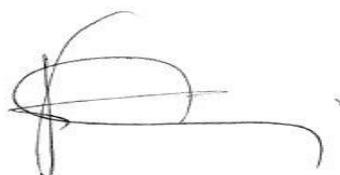
Quelques demandes ont été faites par l'Assemblée lors des différentes interventions concernant les intérêts négatifs, les conséquences des rachats et les critères ESG dans les choix d'investissements. Le Président et la Direction ont donné réponse à ces questions.

La présentation ppt qui a accompagné cette Assemblée peut être consultée sur le site de la Caisse [www.cpval.ch](http://www.cpval.ch) ([www.pkwal.ch](http://www.pkwal.ch)).

Le Président remercie les participants, la Direction ainsi que ses collègues du CA et clôt l'Assemblée à 17h50 en conviant les membres présents à partager l'apéritif offert par CPVAL.

Sion, le 24 mai 2022/pv

**CPVAL**  
**La Direction : Patrice VERNIER**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Vernier', with a long horizontal stroke extending to the right.